Image not found or type unknown

tickets rstaurants supprimé

Par **carinelle**, le **03/01/2013** à **17:07**

Bonjour ,
un employeur peut t'il supprimer "sans raison "les tickets restaurants ??en a t'il le droit alors que dans le contrat d'embauche de mon mari , il est precisé cela "...percevra une remunération mensuelle de.....€à laquelle s'ajouteront les indemnités repas (titres repas d'une valeur de ...€)

Par **P.M.**, le **03/01/2013** à **17:37**

Bonjour,
Il s'agit d'un engagement contractuel et donc l'employeur ne peut pas apporter une telle modification essentielle sans l'accord du salarié...
Mais je précise que les titres-repas ne sont dûs que quand le salarié est présent au travail de même que toute autre indemnité représentant un remboursement de frais...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés